

Déclaration liminaire au CIAS du 8 octobre 2019

La CFDT remercie les personnels du bureau de l'action sociale pour ce CIAS mais s'inquiète de leurs conditions de travail et demande à la DGAFP d'adapter le nombre d'effectifs au besoin du service. C'est inacceptable qu'il n'y ait que deux chargés de mission pour l'ensemble des Commissions.

De plus, la CFDT demande en urgence des moyens administratifs et matériels adaptés dans l'ensemble des SRIAS.

Dans cette période de réorganisations, de restructurations et de mobilités, les besoins des agents augmentent. L'action sociale peut nous permettre de leur apporter de l'aide, à condition d'en avoir les moyens.

Un marché type de réservations de berceaux a été donné aux régions, la CFDT demande un bilan, en toute transparence, avec les anciens prix, les nouveaux et avec quels opérateurs les marchés sont passés.

Nous demandons la création de crèches et la construction de restaurants inter administratifs (RIA) dans toutes les cités administratives.

C'est d'ailleurs l'occasion de rappeler notre objectif de développer le BIO dans l'ensemble des restaurants.

La CFDT redemande les tranches 7 et 8 pour l'aide au maintien à domicile (AMD), à l'identique des droits pour les retraités du régime général.

La volonté politique affichée du gouvernement d'uniformiser les droits des agents de la fonction publique avec les salariés du privé est en contradiction avec ce refus !

La CFDT déplore que le logement ne soit pas à l'ordre du jour de ce comité alors qu'il est devenu le poste de dépense le plus important, notamment en Ile-de-France.

Grace à la volonté des organisations syndicales, les caisses de retraite ont investi dans l'immobilier afin de proposer aux agents, par l'intermédiaire de la caisse des dépôts, des logements intermédiaires sur tout le territoire.

Toutefois, la CFDT demande la réouverture des réservations de logements sociaux dans les zones tendues, notamment en Ile-de-France, car le logement intermédiaire ne répond pas à la problématique des jeunes arrivants dans cette région.

Nous ne pouvons accepter aucun argument concernant la gestion et le suivi de ces logements qui est exemplaire dans cette région.

Parallèlement, afin de gérer au mieux ce parc, un courrier a été adressé aux Préfets de régions sur le contingent de 5% relevant des compétences du ministère du logement.

Cette demande fait suite au rapport de 2011 et aux préconisations de la mission DORISON.

La CFDT demande, une fois de plus, la présentation de ce rapport et celle de la mission Gerard-Chalet ainsi que les suites qui seront données aux préconisations.

Pour rappel, La CFDT revendique :

- La garantie VISALE pour tous les agents publics sans limite d'âge.
- D'avantage de logements temporaires, nécessaires à la suite d'une mutation ou d'une embauche, dans l'attente d'une solution de logement durable et adaptée.
- D'avantage d'hébergements d'urgence pour les agents ayant des difficultés familiales ou économiques.

L'État employeur a un devoir d'assistance aux personnes en danger (femmes victimes de violences notamment).

Faute d'avoir été entendus, il nous faut répéter notre demande d'une revalorisation des barèmes des prestations interministérielles au plus vite.

Pour la CFDT, la "vérité des prix" ne devrait pas conduire à réduire l'enveloppe de l'action sociale mais à redéfinir la nature et le niveau des prestations en direction des agents.